

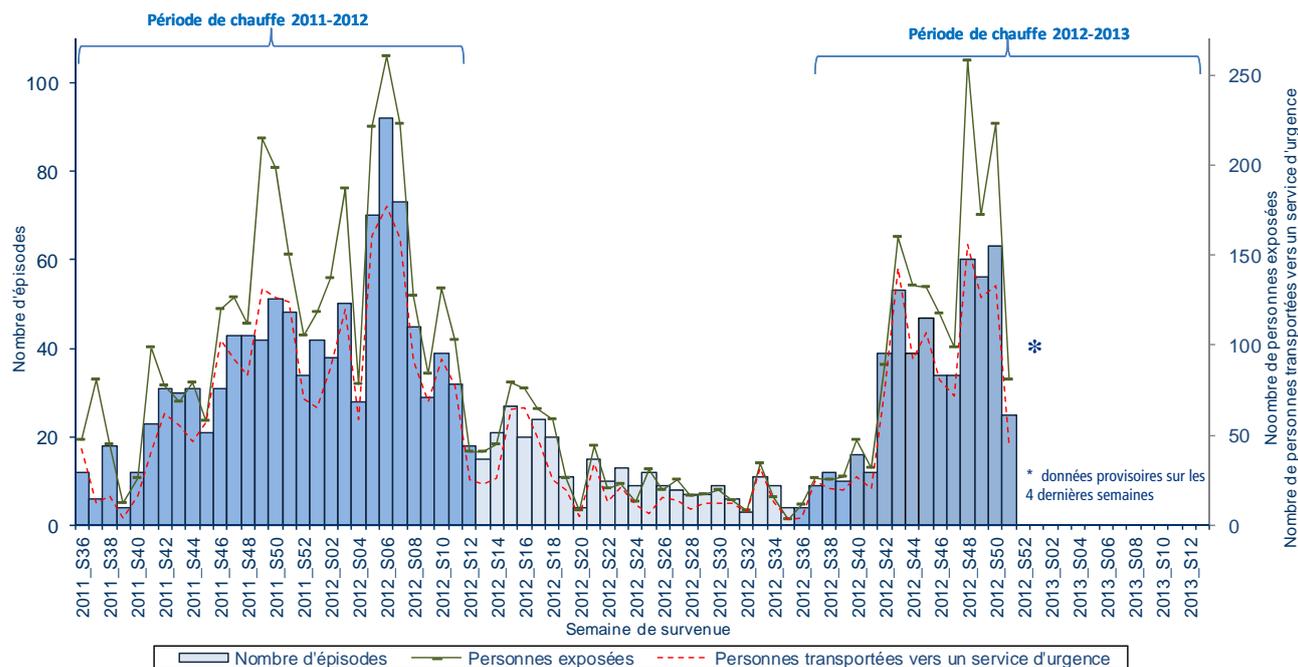
Depuis le 1^{er} septembre 2012, 515 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés impliquant 1 634 personnes dont 1 145 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 200 ont été admises en hospitalisation.

- Un épisode collectif d'intoxication au CO est survenu dans une église en lien avec des conditions d'utilisation inappropriée de chauffages gaz à panneaux radiants exposant 41 personnes à des émanations de CO dont six ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et une personne a été dirigée vers un caisson hyperbare.
- Quatre personnes sont décédées par intoxication au CO au cours des semaines 2012_S50 et 2012_S51 au cours de 3 épisodes ayant pour origine le dysfonctionnement d'une chaudière.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

| Figure 1 | Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalière signalés au système de surveillance

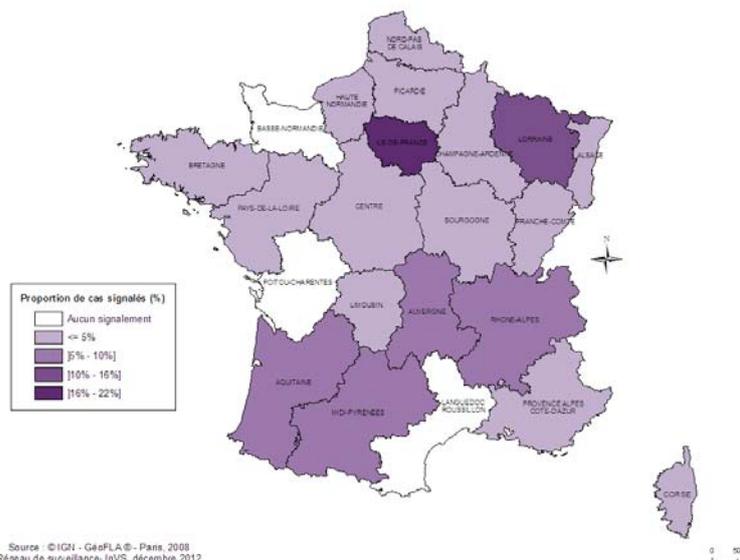


- Au cours des semaines 2012_S50 et 2012_S51, 88 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés, exposant 304 personnes à des émanations de CO dont 177 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.
- Depuis le 1^{er} septembre 2012, 29 signalements d'intoxication au CO ont été en lien avec l'utilisation inappropriée d'un groupe électrogène dont 5 épisodes sont survenus au cours des semaines 2012_S50 et 2012_S51. Les conditions de production de CO demeurent une utilisation de l'appareil en milieu confiné.
- Depuis le 1^{er} septembre 2012, 26 épisodes d'intoxication au CO ont été associés à l'utilisation inappropriée d'un brasero/barbecue. Les 2 épisodes des semaines 2012_S50 et 2012_S51 sont survenus parce que ces appareils avaient été utilisés comme moyen de chauffage à l'intérieur du logement exposant six personnes à des émanations de CO dont quatre sont passées en caisson hyperbare.

Dix-neuf régions ont signalé des intoxications au CO ces deux dernières semaines.

La région Ile-de-France a déclaré plus d'un épisode sur 5 (21%) ; les régions Lorraine (10%), Aquitaine (9%) et Rhône-Alpes (9%) ont été les autres régions ayant signalé le plus d'intoxications au CO.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, les trois régions ayant déclaré le plus d'épisodes d'intoxication au CO sont l'Ile-de-France (90 épisodes), le Nord-Pas-de-Calais (83 épisodes) et Rhône-Alpes (64 épisodes).



Les déclarants

Depuis le 1^{er} septembre 2012, les principaux premiers déclarants ont été :

- Les services départementaux d'incendie et de secours (sdis)** avec 42% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier** avec 19% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare** avec 8% des signalements.

Les deux tiers des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (Sdis et services d'urgence hospitalière ou pré-hospitalière).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues).

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

Dans les lieux de culte, ne faites fonctionner les panneaux radiants à combustible gazeux qu'en période d'occupation des lieux.

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> ,
cliquer sur Liste de diffusion [en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directeur département santé
environnement
Georges Salines

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Anne-Claire Guedou

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS